COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE, Caroline BAGOT-SIMON
	Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Adrien ARNAUD, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Yann SOULABAIL
Absents excusés	Madame Gwénaëlle TUAL (pouvoir donné à Claudine LE BOUEC)
	Messieurs Daniel LE JOLU (pouvoir donné à Michel BOUGEARD), Bertrand BAUDET (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT), Jean-Louis ROUAULT (pouvoir donné à Claude DESANNEAUX), Pierre-Marie CARSIN (pouvoir donné à Thérèse JOUSSEAUME), Cédric HERNANDEZ (pouvoir donné à Eric TOULGOAT)
Secrétaire	Madame Claudine LE BOUEC
Secrétaire Adjoint	Monsieur Olivier LE CORVAISIER
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2020-29

LOGEMENTS SOCIAUX – SUBVENTION A LA CHARGE FONCIERE - ARMORIQUE HABITAT – 14 RUE DE LA PRUNAIE

Rapporteur : Madame Françoise ALLANO, Adjointe au Développement Social et Familial

La Société Anonyme d'H.L.M Armorique Habitat a déposé un dossier relatif à la construction de 5 logements locatifs sociaux en VEFA au n°14 rue de la Prunaie dans le cadre de la programmation 2019.

Il s'agit de 5 logements individuels avec garage de type 4 (3 PLUS et 2 PLAI).

Conformément à la délibération du 24 février 2019, ayant adopté le dispositif d'aide à la production de logements locatifs sociaux publics, Armorique Habitat sollicite une subvention communale de 38 500 € en opération VEFA décomposée comme suit :

- 3 PLUS : 7 500 € x 3 = 22 500 €
- 2 PLAI : 8 000 € x 2 = 16 000 €

TOTAL 38 500 €

Le même montant de subvention est sollicité auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

S’agissant d’une programmation 2019, la répartition entre PLAI et PLUS préconisée par le PLH 32 n’était pas encore applicable.

En conséquence, **je vous propose** :

→ d’autoriser la Ville de Langueux à apporter son financement dans le cadre du dispositif d’aide à la production de logements locatifs sociaux à Armorique Habitat à hauteur de 38.500 € dans le cadre de l’opération « La Prunaie 5 logements » ;

→ et d’autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous documents se rapportant à cette opération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l’unanimité.